NOM DE L'ASSOCIATION :

AIDES EN NATURE POUR L'ANNÉE 2023

Si votre association a bénéficié d'avantages en nature de la part de la Commune en 2023, veuillez les recenser dans le tableau ci-après (Vous prendrez soin de préciser pour chacun les éléments tels que : lequel, pour quelle durée, quelle périodicité, le nombre.....) :

Prêt de locaux, terrains, équipements sportifs ou culturels (même occasionnels)	Prêt de matériel, véhicule	Autres prestations (communication, apéritif, repas ALSH, …)	Personnel mis à disposition	Garantie d'emprunt

Pour faciliter la réalisation de leurs activités, la Ville peut mettre à disposition des associations à but non lucratif œuvrant sur le territoire communal deux minibus d'une capacité de 9 places .
A cette fin, la délibération n°DEL/20/122 du 16 octobre 2020 et la convention y afférente fixent les modalités de cette mise à disposition, notamment :

- déplacements sur le territoire français en lien avec l'objet mentionné dans les statuts des associations,
- maximum de 2000 km par sortie le week-end en dehors des vacances scolaires,
- le conducteur doit être en possession d'un attestation préfectorale d'aptitude à la conduite.

Pour information, cette mise à disposition fait l'objet d'une valorisation sur la base d'un montant de 75 € par jour de prêt correspondant aux frais d'usure, d'entretien et au coût salarial de gestion de la prestation inclus.
Les demandes de prêt sont à adresser au moins **6 semaines avant le besoin** par mail :
vieassociative@la-seyne.fr

« LES INFORMATIONS RECUEILLIES FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT INFORMATIQUE DESTINE A TRAITER VOTRE DEMANDE. LES DESTINATAIRES DE CES DONNEES SONT LES AGENTS CHARGES DE CE TRAITEMENT. CONFORMEMENT A LA LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES » DU 6 JANVIER 1978 MODIFIEE EN 2004, VOUS BENEFICIEZ D'UN DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION AUX INFORMATIONS QUI VOUS CONCERNENT, QUE VOUS POUVEZ EXERCER EN VOUS ADRESSANT A CELLULE PLANIFICATION COORDINATION AUDIT DE LA MAIRIE DE LA SEYNE-SUR-MER, QUAI SATURNIN FABRE, 83500 LA SEYNE-SUR-MER.
VOUS POUVEZ EGALEMENT, POUR DES MOTIFS LEGITIMES, VOUS OPPOSER AU TRAITEMENT DES DONNEES VOUS CONCERNANT. » LAURENCE BRENIER, RESPONSABLE DU TRAITEMENT.